

Club Med®

ERRATUM

Le présent erratum annule et remplace certaines informations figurant dans les conditions générales de vente Club Med (CGV) visées ci-dessous.

Les présentes informations s'appliquent à toute réservation faite à compter du 20 décembre 2025.

CGV Club Med Edition du 10/10/2025

ARTICLE 18 - illustrations Des CGV Le texte de l'article 18 des CGV est annulé et remplacé comme ci-contre:	Le Club Med® met tout en œuvre pour fournir des photographies et illustrations fidèles et actualisées, permettant au G.M® de visualiser la catégorie, le style et le niveau des prestations proposées. Ces visuels reflètent la réalité des lieux, infrastructures et équipements au moment de leur réalisation et engagent le Club Med® quant aux caractéristiques essentielles des prestations. Dans le cadre de l'entretien, de l'amélioration continue des installations ou de l'adaptation aux contraintes opérationnelles, certaines évolutions mineures peuvent intervenir, portant par exemple sur la configuration des espaces, des aménagements, des équipements ou des éléments de décoration, sans altérer la nature, la catégorie, ni le niveau global des prestations prévues.
Article 10 - valeurs Des CGV Le texte de l'article 10 des CGV est annulé et remplacé comme ci-contre:	Pendant votre séjour, ne laissez aucune valeur, papiers d'identité ou bijoux sans surveillance dans votre logement. Vous vous engagez à utiliser le coffre-fort de sécurité de votre chambre pour tous les objets de valeur et sommes d'argent ou à défaut, à les déposer dans le coffre principal du Resort. En aucun cas les objets précités ne doivent être placés dans d'autres casiers mis à disposition au sein du Resort, qu'ils ferment ou non à clef. En cas de vol, il appartient au G.M® de déposer plainte sur place auprès des autorités locales, afin de permettre l'intervention de l'assurance Club Med."